

REGLEMENT VIDE GRENIER ARZIER

- Le Vide-grenier est ouvert à tous.
- Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents durant toute la durée de la manifestation.
- Chaque participant-e (une personne par ménage) doit s'être inscrit au préalable, dans la limite des places disponibles.
- L'attribution des emplacements se fait par l'Association Les A-Muids.
- Les exposants devront se présenter à l'accueil de la manifestation.
- Chaque participant-e organise sa logistique, aucune infrastructure n'étant mise à disposition (table, chaise, tente, banc, etc.).
- Aucune installation ne doit endommager le domaine tant public que privé (trottoir, mur, immeuble, bouche d'égout, mobilier urbain etc.).
- Toute vente d'articles neufs (loi sur le commerce LCOU I 2 09), d'armes, de boissons et d'animaux vivants est interdite.
- La circulation et le stationnement de véhicules à l'intérieur du périmètre du vide-grenier sont strictement interdits.
- Les stands pourront être installés **dès 8 heures et jusqu'à 9 heures**. Toute installation avant l'horaire est formellement interdite.
- Le déchargement devra se faire sur le parking du CCS sauf autorisation du comité.
- La manifestation se termine à **17 heures**. **Les lieux doivent être évacués au plus tard à 18 heures**.
- **Chaque participant-e nettoie les abords de son stand et remporte les invendus. Aucun objet ne doit être laissé sur la voie publique.**